

## Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du mardi 12 décembre 2023**

**N° 027-2023**

### Conseillers

Nombre en exercice : 19  
Nombre de présents : 12  
Procurations : 4  
Nombre de votants : 16

### Votes

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

### Date de la convocation

8 décembre 2023,  
affichée le 8 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

MM. KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE

### Absents excusés :

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr GOURNET

Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr DENIS

Mr STIENNE qui donne pouvoir à Mr KOCIUBA

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC

Secrétaire de séance : Mme BENYAHIA

Le procès-verbal du 16 octobre 2023 est approuvé.

### **Objet : Assurance statutaire du personnel (CNP)**

Après avoir pris connaissance du contrat avec ses conditions générales 2024, adressé par CNP Assurances,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 11 décembre 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**-APPROUVE** les taux, les éléments optionnels et les prestations :

Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : taux de **7,61** %, (franchise ferme de 15 jours sur la maladie ordinaire) pour les risques décès, accident ou maladie imputable au service, longue maladie/longue durée, maternité/adoption/accueil de l'enfant, maladie ordinaire.

Les options choisies : Supplément familial de traitement : OUI

Indemnités Accessoires : NON

Pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C., taux de **1.65** % (franchise ferme de 15 jours sur maladie ordinaire) pour les risques accident ou maladie imputable au service, grave maladie, maternité/adoption/accueil de l'enfant, maladie ordinaire.

Les options choisies : Supplément familial de traitement : OUI

Indemnités Accessoires : NON

**-AUTORISE** le Maire à signer le contrat CNP Assurances, Conditions Générales 2024, pour ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et à l'I.R.C.A.N.T.E.C., à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024,

**-DEGAGE** les crédits correspondants.

La secrétaire de séance  
Malika BENYAHIA



Le Maire  
Michel KOCIUBA

